



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 juin 2020

### **1. Commission Communale des Impôts directs**

32 personnes parmi les élus et personnes de la société civile sont inscrites sur une liste envoyée aux services fiscaux qui désigneront 8 titulaires et 8 suppléants afin de siéger à cette commission.

### **2. Commissions**

Le conseil municipal a défini le nombre de commissions présidées par le maire, un adjoint ou un conseiller délégué. Les élus sont invités à se positionner dans une ou plusieurs commissions, le maire et les adjoints en étant membres d'office. Des personnes extérieures ou qualifiées peuvent rejoindre certaines commissions pour apporter leur expertise. Ont été désignés :

- *Affaires générales Urbanisme* : Annette Savin (présidente), Tatiana Desray, Thierry Ropars
- *Finances et orientations budgétaires* : Pt : Bernard Ayrault Bernard Katane, Nicolas Wolff, Guenaël Campan, Thierry Ropars
- *Communication dématérialisée* : Guenaël Campan (président), Aurélie Auvin, Laurent Picard, Nicolas Wolff
- *Relations européennes* : Annette Savin (présidente), Nathalie Aguillon, Bernard Katane, Martine Pineau
- *Affaires socio-culturelles* : Véronique Rames (présidente), Evelyne Berbey, Martine Pineau, Nathalie Aguillon (Josette Sapin et Pierrette Thouvenet, membres extérieurs)
- *Bâtiments patrimoine éclairage public* : Dominique Garnier (président), Dominique Brunet, Eliane Jarnot, Cyril Melin, Thierry Ropars, Marika Tanneau (Patrick Rames, membre extérieur)
- *Environnement, voirie* : Pascal Gambon (président), Dominique Brunet, Delphine Gilles, Cyril Melin, Laurent Picard, Thierry Ropars, Nicolas Wolff (Alain Chardat, Jean-Pierre Chupin, membres extérieurs)
- *Fêtes sport et association* : Isabelle Ingremeau (présidente), Aurélie Auvin, Evelyne Berbey, Tatiana Desray, David Roy, Marika Tanneau (Natacha Desvignes, Annick Diot, Luc Menin, membres extérieurs)
- *Affaires scolaires et périscolaires* : Maïté Normandin (président), Delphine Gilles, Marika Tanneau (Valérie Auger, Nadia Blandineau, Diane Brunet, membres extérieurs)
- *Communication écrite* : Nicolas Wolff (président), Nathalie Aguillon, Guenaël Campan, Laurent Picard (Brigitte Cassier, membre extérieur)
- *Conseil municipal des jeunes* : Annette Savin (présidente), Tatiana Desray, Maïté Normandin, Martine Pineau, David Roy (Valérie Auger, Nadia Blandineau, Anne-Marie Dudoignon, Angéline Rondeau, membres extérieurs)

### **3. Délégation aux organismes extérieurs**

Toutes les communes ont recours à des services extérieurs, souvent des syndicats (eau, électricité...). Le conseil vote les délégués suivants :

- *Collège électoral Eaux de Vienne-Siveer* : Bernard Ayrault et Dominique Garnier
- *Commission territoriale d'Énergie du syndicat Énergie-Vienne* : Dominique Garnier et Dominique Brunet
- *Agence des territoires* : Annette Savin et Pascal Gambon
- *CNAS* : Annette Savin, Stéphane Poussade
- *Club informatique* : Annette Savin (Nicolas Wolff suppléant), Isabelle Ingremeau, Laurent Picard

- *Conseil d'école* : Maïté Normandin, Marika Tanneau (école de Puy Lonchard), Delphine Gilles, Véronique Rames (école de Cissé)
- *Amis de l'Europe* : Annette Savin, Nathalie Aguillon, Pascal Gambon, Dominique Garnier, Bernard Katane, Martine Pineau
- *Correspondant défense* : Bernard Ayrault

#### **4. Opérations foncières**

Dans une commune, les travaux réalisés sont financés par des subventions versées par différents organismes ou par l'État, de l'autofinancement et des emprunts. Des dossiers de demandes de subventions seront déposés auprès du Conseil Départemental (ACTIV 3) et auprès des services de l'Etat (DETR) pour diverses opérations déjà programmées

- *Préau école de Puy* : un 4<sup>e</sup> préau d'une surface de 80 m<sup>2</sup> sera adossé à la salle d'activités (coût des travaux 65 100 €). Il renforcera les zones de protection pour les élèves.
- *Extension du réseau d'assainissement* : elle est à l'étude depuis plusieurs années dans les secteurs de la Gannerie-Porcherie, l'Hic et la route de Lonchard (coût des travaux 720 000 €).

#### **5. Subventions aux associations**

Chaque année la commune verse une subvention aux associations qui doivent fournir un dossier : nombre d'adhérents, budget, avoirs et assurance. Elle est calculée sur la base de 6 € par adhérent avec un minimum de 100 €. Exceptionnellement, compte tenu de la situation sanitaire et du confinement, le conseil décide de reconduire les subventions sur la base de celles versées en 2019 sans fourniture de dossier.

#### **6. Enfance Jeunesse**

Pour le fonctionnement des écoles, le conseil décide de reconduire l'aide de 95 € par enfant en élémentaire, 83 € en maternelle et 21 € par enfant pour les sorties scolaires (sous conditions qu'elles soient réalisées).

Une dotation de 1 100 € est attribuée pour les frais de déplacements induits par le programme natation (sous réserve que ces cours soient assurés).

#### **7. Prime exceptionnelle**

Un décret a institué la mise en place d'une prime dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice de leurs fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité des services, conduit à un surcroît de travail en présentiel et distanciel. Le conseil décide d'accorder une prime aux agents qui ont été mobilisés durant la période de confinement. Sont concernés les agents administratifs, les agents des services techniques et des écoles pour certains d'entre eux. Un montant forfaitaire de 500 € sera attribué aux agents ayant été mobilisés en permanence. Pour les agents étant intervenus ponctuellement, un montant de 20 € par jour de présence sera attribué.

#### **8. Adhésion à la CNRACL**

Le conseil accepte la signature d'une convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL des agents par le centre de gestion.

#### **9. Questions diverses**

- *Élections sénatoriales* : elles auront lieu fin septembre et nécessitent la désignation des délégués titulaires et suppléants lors d'une réunion de conseil à une date précise fournie par la Préfecture. Un conseil aura donc lieu avant la 1<sup>re</sup> quinzaine de juillet.
- *Transport scolaire* : compte tenu de la mise en place en urgence d'un accueil périscolaire le matin à l'école de Puy Lonchard pour permettre aux personnels prioritaires de travailler, le transport avait été supprimé jusqu'à la fin de l'année scolaire. Suite à cette expérience, il avait été envisagé d'arrêter ce service mais la convention avec la Région ne peut être dénoncée donc il reprendra dès la rentrée avec des conditions sanitaires qui devront être connues. C'est un effort financier important que fait la commune en maintenant également la garderie du matin à Puy Lonchard. Les tarifs seront les mêmes qu'à Cissé et resteront inchangés.

- *Acquisition foncière* : le conseil décide de poursuivre l'achat de parcelles au bois de Saint-Maur. Une opportunité est à saisir : le maire est chargée de la tractation.
- *Communication dématérialisée* : deux pistes sont en réflexion.
- *Manifestations* : les rassemblements de plus de dix personnes sur la voie publique sont interdits jusqu'au 10 juillet. Une dérogation a cependant été demandée par deux associations pour leur fin d'activités et par la Mairie pour le pique-nique de la Saint-Maur auprès des services de la Préfecture. Elles sont en attente de réponse. Par ailleurs, le feu d'artifice de septembre est à l'étude.
- *Bulletin municipal* : chaque président de commission doit remettre son article rapidement.